

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**Délibération n° 2023/03 en date du 20/03/2023 portant sur l'approbation du compte de gestion 2022 «Commune » » dressé par le Receveur municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 10/03/2023

Présents : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, Mesdames FENILLE Audrey, PEYLET Jessica, BISSON Virginie

Excusés avec procurations : M. OLLIER Michel (arrivée vers 20h30) avec procuration à M MARTIN Valery,

Absents : M. RONDIER Jean-Michel (arrivée vers 20h30)
M MORIN Mathias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	1	9	9	9	0

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 ET l2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable **qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Transmis le 23/03/2023

Affichée le 24/03/2023

Le 23/03/2023

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN




Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21100 - SAINT-MARC-A-FRONGIER

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-48 946,39		-40 549,94		-89 496,33
Fonctionnement	426 886,10	35 468,41	102 643,11		494 060,80
TOTAL I	377 939,71	35 468,41	62 093,17		404 564,47
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
21103-ASST-SAINT-MARC-A-FRONGIER					
Investissement	12 305,30		73,82		12 379,12
Fonctionnement	13 787,78		2 372,59		16 160,37
Sous-Total	26 093,08		2 446,41		28 539,49
TOTAL III	26 093,08		2 446,41		28 539,49
TOTAL I + II + III	404 032,79	35 468,41	64 539,58		433 103,96



Handwritten signature

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24 MARS 2023

S'LO

ID : 023-212321103-20230323-DEL2023_03-DE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**Délibération n° 2023/04 en date du 20/03/2023 portant sur l'approbation du compte de gestion 2022 «Assainissement » » dressé par le Receveur municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 10/03/2023

Présents : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, Mesdames FENILLE Audrey, PEYLET Jessica, BISSON Virginie

Excusés avec procurations : M. OLLIER Michel (arrivée vers 20h30) avec procuration à M MARTIN Valery,

Absents : M. RONDIER Jean-Michel (arrivée vers 20h30)
M MORIN Mathias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	9	1	9	9	9	0

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 ET I2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable **qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Transmis le 23/03/2023

Affichée le 24/03/2023

Le 23/03/2023

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN




Résultats budgétaires de l'exercice

21103 - ASST-SAINT-MARC-A-FRONGIER

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	29 219,41	21 457,78	50 677,19
Titres de recette émis (b)	5 931,00	10 002,00	15 933,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	5 931,00	10 002,00	15 933,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	29 219,41	21 457,78	50 677,19
Mandats émis (f)	5 857,18	7 629,41	13 486,59
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	5 857,18	7 629,41	13 486,59
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	73,82	2 372,59	2 446,41
(h - d) Déficit			




Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24 MARS 2023



ID : 023-212321103-20230324-DEL2023_04-DE

DELIBERATION 2023/05
DU Conseil municipal ordinaire
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Nombre de pouvoirs : 0
Date de convocation : 10/03/2023

Séance du : 20/03/2023 à 20 heures 30

Le Conseil municipal ordinaire sous la présidence de M MARTIN Valéry délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par JOSLIN Jean-Louis, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		13 787,78		12 305,30		26 093,08
Opérations de l'exercice	7 629,41	10 002,00	5 857,18	5 931,00	13 486,59	15 933,00
TOTAUX	7 629,41	23 789,78	5 857,18	18 236,30	13 486,59	42 026,08
Résultats de clôture		16 160,37		12 379,12		28 539,49
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	7 629,41	23 789,78	5 857,18	18 236,30	13 486,59	42 026,08
Résultats définitifs		16 160,37		12 379,12		28 539,49

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Pour: 9
Abstentions: 0
Contre: 0

Ont signé au registre des délibérations :

Ollier Michel
Rondier Jean Michel
Hebel Marc
Martin Valéry
Barraband Jean Paul
Fenille Audrey
Peylet Jessica
Bisson Virginie



Pour expédition conforme,

23 MARS 2023

[Handwritten signature]

DELIBERATION 2023 / 6
Du Conseil municipal ordinaire
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Nombre de pouvoirs : 0
Date de convocation : 10/03/2023

Séance du : 20/03/2023 à 20 heures 40

Le Conseil municipal ordinaire sous la présidence de MARTIN Valéry délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par JOSLIN Jean-Louis, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		391 354,44	89 496,33		89 496,33	391 354,44
Opérations de l'exercice	318 827,53	421 470,64	335 834,06	295 284,12	654 661,59	716 754,76
TOTAUX	318 827,53	812 825,08	425 330,39	295 284,12	744 157,92	1 108 109,20
Résultats de clôture		493 997,55	130 046,27			363 951,28
Restes à réaliser			34 599,13	21 389,10	34 599,13	21 389,10
TOTAUX CUMULES	318 827,53	812 825,08	459 929,52	316 673,22	778 757,05	1 129 498,30
Résultats définitifs		493 997,55	143 256,30			350 741,25

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Pour: 9

Abstentions: 0

Contre: 0

Ont signé au registre des délibérations :

Ollier Michel

Rondier Jean Michel

Hebel Marc

Martin Valéry

Barraband Jean Paul

Fenille Audrey

Peylet Jessica

Bisson Virginie



Pour expédition conforme,

23 MARS 2023

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Délibération n° 2023/07 en date du 20/03/2023 portant sur l'approbation de l'affectation de résultat 2022 sur le « budget principal 2023 »

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 10/03/2023

Présents : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, Mesdames FENILLE Audrey, PEYLET Jessica, BISSON Virginie

Excusés avec procurations : 0

Absents : 0

M MORIN Mathias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	10	0	10	10	10	0

Objet : affectation des résultats de l'exercice 2022 du Budget Principal

La Conseil municipal, après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2022 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement de ce même exercice, décide à **l'unanimité** :

Reste à réaliser dépenses	34 599,13 €
Reste à réaliser recettes	21 389,10 €
Reste à réaliser net (1)	- 13 210,03 €
Dépenses d'investissement	335 834,06 €
Recettes d'investissements	295 284,12 €
Solde d'exécution SI de l'exercice	- 40 549,94 €
001 budget 2021	- 48 946,39 €
Solde d'exécution cumulé SI (2)	- 89 496,33 €
BESOIN DE FINANCEMENT SI (1+2)	- 102 706,36 €
Dépenses de fonctionnement	318 827,53 €
Recettes de fonctionnement	421 470,64 €
Résultat de l'exercice Section de Fonctionnement (3)	102 643,11 €
002 budgets 2021 (4)	391 417,69 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (3+4)	494 060,80 €

.../...

S²LOW

.../...

AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la SI (titre au 1068, budget 2022)	102 706,36 €
Report au 001 budget 2022	- 89 496,33 €
Report au 002 budget 2022	391 354,44 €

Transmis le 23/03/2023
Affichée le 24/03/2023

le 23/03/2023
Le Maire,
Jean-Louis JOSLIN



DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Délibération n° 2023/08 en date du 20/03/2023 portant sur l'approbation de l'affectation de résultat 2022 sur le « budget assainissement 2023 »

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 10/03/2023

Présents : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, Mesdames FENILLE Audrey, PEYLET Jessica, BISSON Virginie

Excusés avec procurations : 0

Absents : 0

M MORIN Mathias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	10	0	10	10	10	0

Objet : affectation des résultats de l'exercice 2022 du Budget Assainissement

La Conseil municipal, après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2022 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement de ce même exercice, décide à **l'unanimité** :

Reste à réaliser dépenses	0 €
Reste à réaliser recettes	0 €
Reste à réaliser net (1)	0 €
Dépenses d'investissement	5 931,00 €
Recettes d'investissements	5 857,18 €
Solde d'exécution SI de l'exercice	73,82 €
001 budget 2021	12 305,30 €
Solde d'exécution cumulé SI (2)	12 379,12 €
BESOIN DE FINANCEMENT SI (1+2)	12 379,12 €
Dépenses de fonctionnement	10 002,00 €
Recettes de fonctionnement	7 629,41 €
Résultat de l'exercice Section de Fonctionnement (3)	2 372,59 €
002 budgets 2021 (4)	13 787,78 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (3+4)	16 160,37 €

.../...

.../...

AFFECTATION

Couverture du besoin de financement de la SI (titre au 1068, budget 2022)	0 €
Report au 001 budget 2022	12 379,12 €
Report au 002 budget 2022	16 160,37 €

Transmis le 23/03/2023
Affichée le 24/03/2023

le 23/03/2023
Le Maire,
Jean-Louis JOSLIN



DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**Délibération n° 2023/09BIS en date du 20/03/2023 portant sur le vote des taux fiscaux
ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2023/09**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 10/03/2023

Présents : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, Mesdames FENILLE Audrey, PEYLET Jessica, BISSON Virginie

Excusés avec procurations : 0

Absents : 0

M MORIN Mathias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	10	0	10	10	10	0

Objet : VOTE DES TAUX FISCAUX

Pour le vote du budget primitif 2023, l'assemblée délibérante décide en matière de taux fiscaux de voter le maintien des taux appliqués en 2022 avec prise en compte des taux de référence 2022 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

- 34,03% pour la taxe foncière sur le bâti
- 47,55% pour la taxe foncière sur le non bâti

Transmis le 17/04/2023

Affichée le 17/04/2023

le 17/04/2023

Le Maire,
Jean-Louis JOSLIN



DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**Délibération n° 2023/10 en date du 20/03/2023 portant sur le vote des adhésions 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 10/03/2023

Présents : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, Mesdames FENILLE Audrey, PEYLET Jessica, BISSON Virginie

Excusés avec procurations : 0

Absents : 0

M MORIN Mathias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	10	0	10	10	10	0

Objet : Adhésions

Mr le Maire, propose que la commune adhère aux organismes suivants :

- C.A.U.E de 100,00€
- AMAC de 132,00€
- Agence d'Attractivité de la Creuse de 500,00€

Sur le compte 6281

Le Conseil accepte les adhésions.

Transmis le 23/03/2023

Affichée le 24/03/2023

le 23/03/2023

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN



DEPARTEMENT DE LA CREUSE**COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/11 en date du 20/03/2023 portant sur les travaux d'un logement communal**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

Date de la convocation : 10/03/2023

Présents : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, MARTIN Valéry, M. BARRABAND Jean-Paul, Mesdames FENILLE Audrey, PEYLET Jessica, BISSON Virginie

Excusés avec procurations : 0

Absents : 0

M MORIN Mathias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	10	0	10	10	10	0

M le Maire propose de réaliser des travaux dans le logement n°1 afin d'améliorer la pièce d'eau.

L'entreprise ANDRADE propose un devis de 4925 € pour la fourniture et la pose le lavabo, le WC, la faïence, le receveur de douche 80x120, la paroi de douche, du carrelage et des modifications des réseaux d'eau et électrique.

M le Maire propose au conseil d'accepter le devis et de signer tous les documents relatifs à la réalisation de ces travaux.

Transmis le 23/03/2023

Affichée le 24/03/2023

le 23/03/2023

Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN

